

Collecteur de route
 Avant-projet 381 : Relevé complémentaire du collecteur de route non cadastré.

STAP de Villarvolard
 2159-VSTAP1
 Débit pompé actuel : 7.5 l/s
 Débit pompé futur : 7.5 l/s

Mise en séparatif
 Construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées, déjà en cours lors de l'étude PGEE

Collecteurs existants

Gravitaire	Pression	Type d'eau
—	—	Eaux usées
—	—	Eaux mixtes
—	—	Eaux claires
—	—	Eaux mixtes déversées
—	—	Eaux de ruissseau ¹⁾

1) Le collecteur est un ruissseau mis sous tuyaux

Système d'évacuation à l'état planifié (Etat 2025)

■	Système séparatif
■	Système séparatif hors zone
■	Système unitaire
■	Système unitaire hors zone
■	Système séparatif en attente
■	Système d'eaux pluviales (routes et places)
■	Périmètre des égouts publics

Collecteurs projetés dans le cadre du PGEE (Etat 2025), tracé indicatif

Gravitaire	Type d'eau
—	Eaux usées
—	Eaux mixtes
—	Eaux claires

Evacuation des eaux pluviales dans les secteurs à infiltration moyenne à bonne

■ Infiltration intégrale des eaux pluviales préconisée

Evacuation des eaux pluviales dans les autres secteurs

Définition

Total des surfaces réduites raccordées au réseau [m²]
 Coefficient de ruissellement restitué au réseau [1] = $\frac{\text{Surface totale de la parcelle [m}^2\text{]}}{\text{Surface réduite [m}^2\text{]}}$

Surface réduite [m²] = Somme (Surface [m²] * Coefficient de ruissellement de la couverture du sol [1])

Ouvrages spéciaux

Existants	Planifiés	
■	■	Déversoir d'orage
■	■	Bassin d'eaux pluviales
■	■	Station de pompage

Périmètre du PGEE

Le périmètre PGEE est constitué de l'ensemble des bassins versants à l'état planifié

Données des bassins versants

1327 / V33	No de bassin versant / Chambre de raccordement des EU
0.44 / 10	Surface [ha] / Equivalents-habitants [EH]
15%	Coefficient de ruissellement maximum restitué au réseau pour une parcelle non encore bâtie
	- pas de limitation du coef. de ruissellement restitué au réseau (les eaux pluviales aboutissent au lac)

Les eaux pluviales de la parcelle aboutissent :

	dans un cours d'eau	dans un ouvrage de rétention centralisé	au lac
Lors d'agrandissement ou transformation de parcelles bâties	le coefficient de ruissellement restitué au réseau ne doit pas augmenter	le coefficient de ruissellement restitué au réseau ne doit pas augmenter	pas d'exigence
Lors de construction sur des parcelles non bâties	le coefficient de ruissellement restitué au réseau ne doit pas dépasser le coefficient prescrit par le PGEE		pas d'exigence

Rév.	Date	Révision	Des.	Contr.	ChP.

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin de la Sionge
 Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Plan PGEE
Commune de Corbières (Villarvolard)

Plan n°	Date	Des. :	ChP. :	DIN	Echelle :	Référence plan initial
100032.01-PG105	10.01.2019	Com	Svn	A1	1:2 500	6067.01-PG055-6a/26.10.2009

BG Ingénieurs Conseils SA
 Route du Petit-Moncor 1a - CH-1752 Villars-sur-Glâne
 T +41 58 424 11 11 - fribourg@bg-21.com - www.bg-21.com